



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 15 mai 2017

OBJET : Le rapport sur les indicateurs de l'enseignement

Madame la Ministre,

Les indicateurs de l'enseignement 2016 viennent de sortir et plusieurs constats en ressortent.

Parmi ceux-ci, ce qui m'a le plus frappé c'est le lien entre précarité et études. On y voit clairement que plus un enfant vit dans des conditions difficiles, plus il s'orientera vers l'enseignement professionnel, spécialisé ou différencié.

Il ressort aussi que le redoublement est beaucoup plus fréquent dans l'enseignement de techniques de qualification que dans l'enseignement général.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Que retenez-vous de ces indicateurs ?
- Avez-vous un plan pour atténuer l'impact du contexte social et familial sur le parcours scolaire ? Etes-vous en contact à ce sujet avec vos collègues en charge de l'action sociale ?
- Comment expliquez-vous que le redoublement est beaucoup plus fréquent dans l'enseignement de techniques de qualification que dans l'enseignement général ?



**Réponse à la question écrite n° 756 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 23 juin 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

Objet : Rapport sur les indicateurs de l'enseignement

Monsieur le Député,

Ainsi que je le soulignais dans l'introduction de la dernière publication des Indicateurs de l'enseignement, cette onzième édition montre une fois encore l'importance et la nécessité d'un tel outil de pilotage. L'enrichissement permanent des données statistiques et l'analyse de celles-ci continuent, au fil des années, d'éclairer le contexte dans lequel évolue l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur ses besoins, sur ses forces et ses faiblesses, sur son organisation et son fonctionnement ainsi que sur les acquisitions des compétences et des savoirs par les élèves, deux éléments indispensables à leur intégration future dans la vie sociale et professionnelle.

Les indicateurs seront appelés à se compléter et à se développer davantage dans l'avenir, lors de la mise en œuvre des mesures élaborées dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans ce contexte de changements et d'évolutions qu'insufflé le Pacte, ils joueront un rôle important de suivi et d'analyse des caractéristiques essentielles du fonctionnement de notre système éducatif.

Les indicateurs font apparaître d'indéniables constats. Cette année encore, ils mettent en exergue les phénomènes de relégation et de ségrégation que le Gouvernement, les responsables du pilotage ainsi que tous les acteurs du système éducatif cherchent à contrer, permettant ainsi de poursuivre la lutte contre toute forme de déterminisme et contre les inégalités observées au sein et à la sortie du système scolaire.

Dans votre question, vous relevez ce que soulignait particulièrement l'état des lieux réalisé dans la première phase des travaux du Pacte : le lien fort entre indice socioéconomique (ISE) et relégation. Il y a proportionnellement plus d'élèves à ISE faible qui redoublent, décrochent, sont orientés négativement vers les filières qualifiantes ou vers l'enseignement spécialisé.

Bien sûr, ces constats qui figurent dans les publications successives des Indicateurs de l'enseignement depuis 2006 sont à mettre en relation avec le décret « encadrement différencié » par exemple, qui permet d'apporter un soutien complémentaire aux écoles dont la population scolaire est particulièrement défavorisée.

Mais un décret ne suffit pas pour résoudre ce problème récurrent.



La lutte contre le redoublement et la relégation relève d'une approche systémique qui intègre des éléments essentiels traités dans le cadre des différents axes stratégiques du Pacte. Il s'agit en particulier du renforcement du tronc commun et du changement de paradigme en matière d'évaluation, du renforcement de la qualité de l'enseignement maternel, de la valorisation de l'enseignement qualifiant et en particulier l'organisation des parcours de qualification, du plaisir d'apprendre des élèves, de leur motivation et capacité à prendre une part active dans leur évaluation et dans la responsabilité de leurs apprentissages, de la formation initiale et continue des enseignants, du développement de l'innovation pédagogique et des programmes de recherche orientés sur l'impact des mesures et la diffusion des résultats, du renforcement des pratiques collaboratives, etc.

Concrètement, les variables et indicateurs mis à la disposition de chaque école (dans son plan de pilotage) prendront systématiquement en compte l'impact de l'indice socioéconomique moyen de ses élèves. Dans ce cadre, chaque école pourra donc mettre en place les actions nécessaires et se fixer des objectifs spécifiques pour progresser, afin d'atteindre une mixité sociale plus grande, par exemple en prenant en compte les difficultés des publics socialement défavorisés, en y remédiant, en évitant des filières et des écoles de relégation.

Nous sommes dans un processus systémique qui devra se poursuivre tant dans le déploiement des actions que dans leurs évaluations et leurs réajustements éventuels.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education